

REGLEMENT PARTICULIER du 21^{ème} RALLYE DE LA VIE LES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du permis d'organisation de la LRSA Bretagne Pays de Loire

Ouverture des engagements : lundi 17 Juillet 2023

Clôture des engagements : 4 Septembre 2023 minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 16 Septembre 2023 au Bar « le GENOT » Place du Marché au Poiré sur Vie de 7H30 à 12H

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 16 Septembre 2022 de 8H à 15H pour ES « la Forge » et de 8H à 17H pour les ES « la Claie et la Maldemée »

Vérifications administratives le : Samedi 16 Septembre 2023 de 8H à 12H et de 13H à 15H au Complexe de l'Idonnière le Poiré sur Vie

Vérifications techniques le : Samedi 16 Septembre 2023 de 8H15 à 12h15 et de 13H15 à 15H15 au Complexe de l'Idonnière le Poiré sur Vie

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 16 Septembre 2023 à 8H15 Parking du Complexe de l'Idonnière le Poiré sur Vie

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 16 Septembre 2023 à 11H au Complexe de l'Idonnière

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 16 Septembre 2023 à 16h15 Salle de l'Idonnière

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 16 Septembre 2023 à 16h15 Salle de l'Idonnière

Briefing des pilotes prioritaires le : Samedi 16 Septembre 2023 à 15H au PC Course Salle de l'Idonnière

Départ de la première étape le : Samedi 16 Septembre 2023 à 17H

Arrivée de la première étape (1^{ère} voiture) le : Samedi 16 Septembre 2023 à 21H25

Départ de la deuxième étape le : Dimanche 17 Septembre 2023 à 8H15

Arrivée de la deuxième étape (1^{ère} voiture) le : Dimanche 17 Septembre 2023 à 15H19

Vérification finale le : Dimanche 17 Septembre 2023 au Garage de la Colonne au Poiré sur Vie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 17 Septembre 2023 30 min après l'arrivée du dernier concurrent Salle de l'Idonnière.

Remise des prix : Podium d'arrivée salle de l'Idonnière au Poiré sur Vie

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO VALLEE DE LA VIE** organise le **21^{ème} RALLYE DE LA VIE** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE sous le numéro **419** en date du **9 juin 2023** et par la Ligue du Sport Automobile BRETAGNE PAYS DE LOIRE sous le numéro **R31** en date du **9 Juin 2023** .

Comité d'Organisation

Président : Ludovic GREAUD

Membres : Tous les adhérents du Poiré Sport Auto

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ludovic GREAUD 11, La Planche 44650 LEGE

Téléphone : 06 07 77 97 45

Site internet : rallyedelavie.fr

Mail : poiresportauto@gmail.com

Permanence du Rallye : Pendant le rallye au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie

Organisateur technique

Nom : Ludovic GREAUD

Adresse : 11, La Planche 44650 LEGE

Mail : poiresportauto@gmail.com

Téléphone : 06 07 77 97 45

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. JOUBERT Dominique	Licence n°1106/14860
Commissaires Sportifs	M. CONDEMINÉ Cathy	Licence n°1018/56617
	M. BEDIN Jean-Paul	Licence n°1209/3271
Directeur de Course	M. FAUVEL Serge	Licence n°1507/2517
Directeurs de Course Adjointes PC	M. MARTY Brigitte	Licence n°0915/136694
	M. MARTY Patrice	Licence n°0915/9699
Directeurs de Course Adjointes aux ES 1.2.4.6	M. MERLIOT Gilles	Licence n°1202/13096
	M. BELY Jean	Licence n°1202/145422
Directeurs de Course Adjointes aux ES 3.5.7	M. MINEUR Jean-Louis	Licence n°1209/29169
	M. COUSIN Guillaume	Licence n°1210/206258
Commissaire Technique responsable	M. BERAU Régis	Licence n°1201/136886
Commissaires Techniques adjointes	M. GOURDON Luc	Licence n°1202/163936
	M. VALOT Hugues	Licence n°1207/45584
	M. SIONNEAU Mickael	Licence n°1201/261013
	M. BLANCHARD Sébastien	Licence n°1110/214917
	M. BARBAUD Yohan	Licence n°1201/149794
Chargés des relations avec les concurrents	M. BLUTEAU Daniel	Licence n°1110/2974
	M. LEGUELLAUT Henri Louis	Licence n°1104/5555
Chronométrateurs	M. CHARON Patrick	Licence n°1209/42548
	M. TISSERAND Jean-Louis	Licence n°1106/181287
	M. GUION Maryse	Licence n°1202/12140
	M. RUBAULT Bernard	Licence n°1004/220582
	M. RUBAULT Jacqueline	Licence n°1004/220581
	M. VALLEE Cyril	Licence n°1201/123878
Chronométrateurs Stagiaire	M. CLIPET Franck	Licence n°1201/307572
Classement	M. MONFORT Stéphane	Licence n°1205/38611

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de la Vie compte pour :

-La Coupe de France de Rallye 2024 : Coefficient 2

-Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de Loire

-Le Championnat de l'Automobile club de l'Ouest

1.3P. VERIFICATIONS

Une heure de convocation de vérifications administrative vous sera transmis par mail, avec votre confirmation d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le :

Samedi 16 Septembre 2023 de 8H à 12H et de 13H à 15H
Au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie

Les vérifications techniques auront lieu le :

Samedi 16 Septembre 2023 de 8H15 à 12H15 et de 13H15 à 15H15
Au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie

Les vérifications finales seront effectuées :

Dimanche 17 Septembre 2023 Garage de la Colonne rue de la Colonne au Poiré sur Vie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 21^{ème} Rallye de la Vie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

Lundi 4 Septembre 2023 minuit à
POIRE SPORT AUTO 11, La Planche 44650 LEGE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance prévu au Road Book

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Vie représente un parcours de 148.50 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.60 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/2 La Forge5.200 Kms

ES 3 /5/7 La Claie 4.400 Kms

ES 4/6 La Maldemée.....8.000 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" (Roadbook).

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3 passages maximum**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 16 Septembre 2023 de 8H à 15H ES « La Forge »

Samedi 16 Septembre 2023 de 8H à 17H ES « La Claie et La Maldemée »

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de remise de prix financière

Des coupes seront distribuées aux :

- 3 Premiers du scratch

- 1^{er} de chaque classe

